



Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 114 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Vidéoconférence à l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Dans sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de procéder à une étude complète de l'utilisation de la vidéoconférence à l'Organisation des Nations Unies et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-septième session.

Le présent rapport contient une étude complète de la vidéoconférence à l'Organisation des Nations Unies au cours des deux derniers exercices biennaux, 1998-1999 et 2000-2001, ainsi que pendant l'exercice 2002-2003. Il présente en outre un aperçu des besoins nouveaux en matière de vidéoconférence qui sont propres à améliorer encore l'efficacité de l'Organisation.

* A/57/150.

** L'établissement du présent rapport a été retardé à cause de la nécessité de mener à bien des consultations avec les parties concernées.



I. Introduction

1. Par sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de procéder à une étude complète de l'utilisation de la vidéoconférence à l'Organisation des Nations Unies et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-septième session.

2. En conséquence, il a été procédé à une étude de l'utilisation de la vidéoconférence au Siège de l'ONU et dans les bureaux extérieurs, ainsi qu'au Département des opérations de maintien de la paix et dans les missions sur le terrain. Des données statistiques ont été recueillies à ce propos tant au Siège que dans les bureaux extérieurs au sujet de l'utilisation de la vidéoconférence par le Secrétariat au cours des deux exercices biennaux écoulés, et des projections ont été établies concernant l'exercice en cours. Par ailleurs, le Département des opérations de maintien de la paix a communiqué une estimation, pour l'exercice en cours, de l'utilisation de la vidéoconférence entre son centre de situation et les missions sur le terrain.

3. Les moyens en vidéoconférence s'inscrivent dans le cadre de la stratégie globale concernant les technologies de l'information et des communications qui fait l'objet d'un rapport distinct présenté à l'Assemblée générale. En vertu de cette stratégie, les technologies de l'information et des communications sont appliquées aux fins suivantes :

- Améliorer l'efficacité des mécanismes de prise de décisions et des procédures administratives;
- Faciliter le partage du savoir de l'Organisation;
- Offrir des services de meilleure qualité aux organes directeurs et aux États Membres.

4. Cette stratégie a pour objet d'aligner les investissements dans le domaine des technologies de l'information et des communications sur les programmes de l'Organisation afin de garantir une meilleure qualité des services et de renforcer l'efficacité en matière d'administration et de gestion.

5. De par la complexité de la structure et de la configuration géographique du Secrétariat (huit grands lieux d'affectation, y compris le Siège) et le nombre élevé de missions sur le terrain, les communications constituent un élément important de la bonne exécution des programmes.

6. Le recours à la vidéoconférence s'est considérablement développé ces dernières années et les besoins en capacité et ressources supplémentaires continueront de s'accroître au cours des années à venir. Jusqu'ici, les dépenses supplémentaires afférentes à cette nouvelle activité ont pu être absorbées essentiellement grâce à un réaménagement de ressources à l'intérieur de la Division de l'informatique du Siège. Il faudra toutefois mettre à niveau et renforcer l'infrastructure, le matériel et les effectifs pour pouvoir suivre l'évolution de la demande.

II. Tendances générales

7. Si la vidéoconférence a été expérimentée à la fin des années 80, c'est en 1995 qu'elle a été introduite officiellement à l'ONU, lorsqu'il a fallu établir une liaison par vidéoconférence entre le Conseil de sécurité et l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne.

8. Les trois exercices biennaux sur lesquels porte la présente étude ont été marqués par une forte croissance de l'utilisation de la vidéoconférence au Secrétariat, tant par le nombre de vidéoconférences (152 %) que pour ce qui est du nombre total d'heures de vidéoconférence (128 %) (voir les annexes I et II). Il apparaît également que de nombreux bureaux ont recours aux consultations par vidéoconférence pour prendre des décisions, étant donné qu'elle dispense les participants de se déplacer. C'est ainsi que les réunions du Conseil de direction rassemblent le Secrétaire général et les chefs des bureaux hors Siège et des fonds et programmes. Le Bureau de la gestion des ressources humaines utilise la vidéoconférence pour les entretiens avec les candidats; le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, pour examiner les projets de budget avec les bureaux extérieurs, aux fins d'examen budgétaire avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et les bureaux extérieurs, et la coordination du système intégré de gestion; et le Bureau des services centraux d'appui, pour tenir les réunions du Comité de l'informatique et de la télématique et du réseau interorganisations des responsables de la gestion des installations. En juin 2000 et octobre 2001, le Secrétaire général a communiqué par vidéoconférence avec le Conseil de sécurité à partir de Genève. Le Conseil de sécurité

envisage de communiquer par vidéoconférence avec le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires, dont les représentants spéciaux du Secrétaire général et les commandants des forces. Le Département des opérations de maintien de la paix communique par vidéoconférence avec les missions aux fins d'exposés et de discussions. Le Département des affaires économiques et sociales utilise la vidéoconférence à titre d'appui au Comité exécutif du Conseil économique et social. Par ailleurs, l'infrastructure du Siège est mise à la disposition du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à l'occasion de son forum mondial du personnel.

9. Le diagramme présenté à l'annexe I indique le nombre total d'heures par type de vidéoconférences tenues au Secrétariat (Siège et bureaux extérieurs) au cours des trois exercices biennaux, à l'exclusion des vidéoconférences organisées entre le Département des opérations de maintien de la paix et les missions sur le terrain. L'annexe II indique le nombre total de vidéoconférences tenues au cours de chaque exercice biennal, par type, ainsi que le nombre total d'heures par exercice biennal et par type. L'annexe III énumère les entités du Secrétariat considérées dans la présente étude, les missions de maintien de la paix ainsi que le nombre maximum de vidéoconférences qui peuvent être organisées simultanément à chaque endroit (entité, ville et région).

10. Il existe trois types de système de vidéoconférence : a) les systèmes de salle de conférence; b) les systèmes portables; c) les systèmes individuels. Le service de vidéoconférence de l'ONU repose actuellement sur la technologie des grands systèmes de salle de conférence et des systèmes portables de taille moyenne. Ils permettent à de nombreuses personnes de participer, à deux endroits ou davantage, à des exposés, réunions, conférences et entretiens virtuels et ce, sans avoir à se déplacer. Le Siège a la capacité d'assurer simultanément neuf vidéoconférences. Chacune peut être reliée à de multiples emplacements au moyen d'un pont. La majorité des autres sites ne peuvent tenir qu'une vidéoconférence à la fois, à l'exception de Genève (Office des Nations Unies à Genève, Haut Commissariat pour les réfugiés et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) où six vidéoconférences simultanées peuvent avoir lieu, et de Bangkok (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique), Nairobi (Office

des Nations Unies à Nairobi) et Santiago (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), où deux vidéoconférences peuvent être organisées en même temps. À l'ONU, les systèmes de vidéoconférence actuellement développés servent essentiellement aux fins suivantes :

- Réunions du Conseil de gestion;
- Réunions d'équipes spéciales et de comités exécutifs;
- Réunions au niveau de départements, d'organismes, de fonds et programmes;
- Séances de sessions, forums et sommets extraordinaires;
- Conseil économique et social;
- Réunions budgétaires (notamment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires);
- Réunions de planification des ressources humaines;
- Entretiens;
- Réunions d'opérations de maintien de la paix;
- Divers (Conseil de sécurité, réseaux interinstitutions, téléenseignement, missions auprès de l'ONU, etc.).

III. Département des opérations de maintien de la paix

11. Selon ses propres estimations, le Département des opérations de maintien de la paix tient 650 vidéoconférences par an. Il établit essentiellement des liens entre le centre de situation de New York et les diverses missions afin de tenir des entretiens et des discussions, et, à l'occasion, aux fins d'entretiens et de formation. Il compte continuer d'élargir la vidéoconférence à plusieurs salles de conférence. Le Département se propose par ailleurs d'installer un pont vidéo à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), ce qui facilitera l'utilisation de la vidéoconférence entre le Département et le terrain.

IV. Normes techniques de vidéoconférence

12. À l'heure actuelle, l'ONU utilise un matériel qui répond à la norme T – H.320 de l'Union internationale des télécommunications (UIT), pour le matériel et les protocoles, et une infrastructure qui fait appel à la fois à des réseaux numériques à intégration de services (RNIS) commerciaux et aux canaux satellites qu'elle loue. L'UIT a défini une nouvelle norme générale, la norme T – H.323 (protocole Internet), adoptée en 2001 par l'ensemble du secteur des technologies de l'information et de la communication. La tendance est désormais à l'utilisation de cette norme pour la vidéoconférence, et c'est également le cas à l'ONU, en raison des nombreuses caractéristiques qu'elle présente et de son coût peu élevé puisqu'elle permet d'utiliser Internet au lieu de faire appel à des réseaux commerciaux.

13. La plupart du matériel actuellement utilisé par l'ONU est incompatible avec la norme T – H.323 et ne peut donc permettre la vidéoconférence via l'Internet. La mise en place d'un service de vidéoconférence par d'ordinateurs individuels basé sur cette norme nécessitera par conséquent toute une série de modifications et d'adaptation de l'infrastructure réseau au Siège comme dans les bureaux extérieurs.

V. Ordinateurs individuels – normes techniques et infrastructure

14. Les ordinateurs individuels ont de multiples utilisations. Ils permettent de communiquer de façon interactive en temps réel sur le Web, par exemple au moyen de tableaux blancs copieurs, de partager des applications comme PowerPoint et de modifier des documents en temps réel. L'ONU a cependant désormais rapidement besoin de pouvoir utiliser lors des vidéoconférences divers types de documents, en particulier lors des vidéoconférences organisées simultanément en plusieurs endroits. Le matériel, y compris les ordinateurs individuels, qui permettent une telle application, répond aux normes T – H.323 et T.120 (collaboration de données) de l'UIT. Il est considéré comme un outil essentiel, qui peut contribuer sensiblement à l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation dans le cadre de la stratégie définie par le Secrétaire général pour ce qui est des technologies de l'information et de la communication.

15. Ces systèmes nécessitent une capacité beaucoup plus importante et impliquent de modifier le réseau local, le réseau étendu et l'accès à l'Internet. S'il existe sur le marché des logiciels peu coûteux pour la vidéoconférence à partir d'ordinateurs individuels, il faudra, dans la plupart des entités de l'ONU, développer les services de gestion et accroître la capacité du réseau afin que celui-ci puisse faire face au trafic généré par l'utilisation de la norme T – H.323. Il faudra également adapter le réseau afin d'assurer la compatibilité entre les systèmes des salles de conférence répondant à la norme T – H.320 et les systèmes individuels répondant à la norme T – H.323, en attendant d'installer un système de vidéoconférence par ordinateurs individuels. Ces modifications permettront aux membres du personnel qui utilisent des ordinateurs individuels de participer à des vidéoconférences organisées avec les systèmes existants des salles de conférence sur le réseau local ou via l'Internet.

16. La mise à niveau du réseau local au Siège permettra d'utiliser des ordinateurs individuels pour les vidéoconférences, avec tous les avantages que cela présente. Cela facilitera le partage des connaissances et permettra une plus grande efficacité du travail. L'utilisation d'ordinateurs individuels aura par exemple un impact immédiat sur :

- Le travail des équipes de projet dont les divers membres se trouvent en des endroits très éloignés, par exemple à la fois au Siège, dans des bureaux extérieurs et sur le terrain;
- L'activité du Département des affaires économiques et sociales (préparation des conférences et appui aux conférences);
- Les entretiens;
- Les réunions du Département des opérations de maintien de la paix;
- Le comité et les équipes spéciales s'occupant des technologies de l'information et de la communication;
- Les groupes de travail spéciaux du système commun des Nations Unies;
- La diffusion d'informations concernant la sécurité.

VI. Téléinterprétation

17. Une étude détaillée du coût de la téléinterprétation fait l'objet d'un rapport distinct présenté à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Le Comité des conférences a prié le Secrétariat d'évaluer les progrès futurs en matière de vidéoconférence et de communications afin de déterminer s'il sera possible de régler les problèmes techniques que pose toujours la téléinterprétation.

VII. Aspects budgétaires

18. Étant donné les ressources limitées consacrées aux technologies de l'information et de la communication dans le budget-programme actuel en raison des ajustements apportés à la suite des propositions formulées lors de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, il n'existe aucune ressource disponible pour mettre à niveau ou améliorer le matériel existant au cours du présent exercice biennal.

VIII. Plan d'équipement

19. Dans le cadre du plan d'équipement, le câblage de toutes les salles de conférence et salles de réunion du Siège sera refait pour la vidéoconférence. Il sera alors inutile de prendre à chaque fois le temps d'installer le matériel nécessaire.

IX. Vidéoconférences jusqu'en 2005

20. Compte tenu des capacités limitées disponibles, certaines vidéoconférences doivent être reportées et d'autres ne peuvent obtenir qu'un appui technique réduit. Afin de disposer de nouvelles capacités pour répondre à la demande de plus en plus importante et adopter les nouvelles normes, comme pour permettre la vidéoconférence à partir d'ordinateurs individuels et offrir ainsi davantage de possibilités de communications, il sera nécessaire de moderniser le matériel et l'infrastructure. Il faudra également renforcer les services d'appui technique de façon à assurer la compatibilité entre le matériel existant et le matériel répondant aux nouvelles normes.

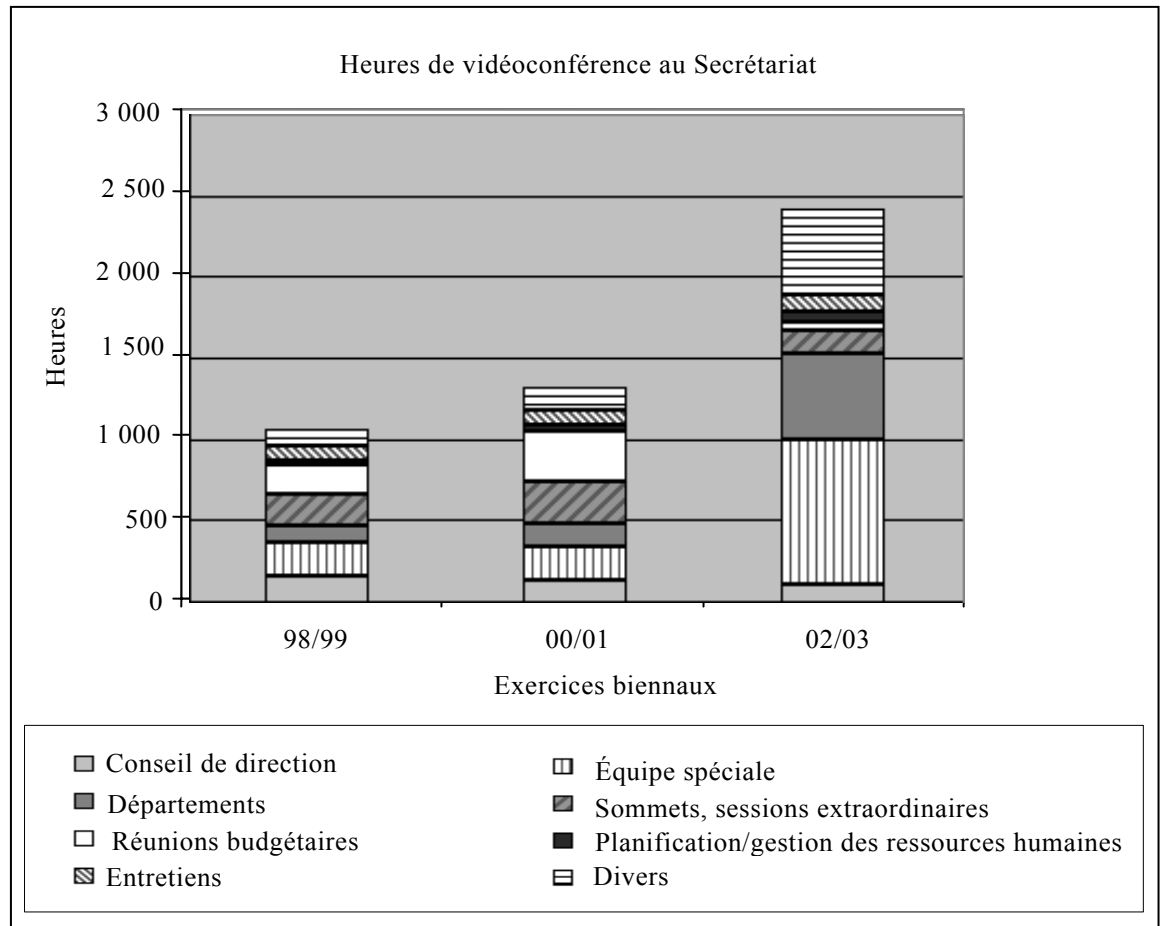
X. Conclusion

21. Comme mentionné au paragraphe 3, la vidéoconférence fait partie de la stratégie générale en matière de technologie de l'information et de la communication, qui est l'un des éléments du programme de réformes du Secrétaire général. Elle doit permettre d'accroître l'efficacité des processus de décisions et d'administration, de faciliter l'accès au savoir institutionnel de l'Organisation et d'offrir des services de plus haute qualité aux organes directeurs ainsi qu'aux États Membres. Pour cela, les moyens employés au Secrétariat doivent être conformes aux normes actuelles et avoir une capacité suffisante pour répondre à une demande de plus en plus importante.

22. L'Assemblée générale pourrait souhaiter prendre note du présent rapport.

Annexe I

**Nombre total d'heures de vidéoconférence au Siège
au cours des exercices biennaux 1998-1999, 2000-2001
et 2002-2003**



Annexe II

**Nombre total des sessions et d'heures de vidéoconférence
au cours des exercices biennaux 1998-1999, 2000-2001
et 2002-2003**

<i>Type</i>	<i>Nombre de sessions</i>			<i>Nombre d'heures</i>		
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>
Conseil de direction	102	98	73	152	123	100
Équipe spéciale	129	134	698	211	208	891
Départements	127	183	375	98	148	537
Sommets, sessions extraordinaires	55	44	69	204	255	146
Réunions budgétaires	23	33	53	174	318	46
Planification/gestion des ressources humaines	18	67	46	26	37	69
Entretiens	68	60	81	96	93	93
Divers	159	286	318	99	132	538
Total	681	905	1 713	1 060	1 314	2 420

Annexe III

Capacité en matière de vidéoconférence

<i>Entité</i>	<i>Ville</i>	<i>Pays</i>	<i>Vidéoconférences/ nombre maximum de vidéoconférences pouvant être organisées simultanément</i>
Secrétariat/organes			
Siège	New York	États-Unis	9
Commission économique pour l'Afrique	Addis-Abeba	Éthiopie	1
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Bangkok	Thaïlande	2
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Beyrouth	Liban	1
Office des Nations Unies à Genève	Genève	Suisse	4
Haut Commissariat aux droits de l'homme	Genève	Suisse	1
Office des Nations Unies à Nairobi	Nairobi	Kenya	2
Office des Nations Unies à Vienne	Vienne	Autriche	1
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Santiago	Chili	2
CNUCED	Genève	Suisse	1
Missions de maintien de la paix			
MONUG	Soukhoumi	Géorgie	1
MINUGUA	Guatemala	Guatemala	1
MINURSO	Layoune	Sahara occidental	1
MONUC	Kinshasa	République démocratique du Congo	1
MINUSIL	Freetown	Sierra Leone	1
FINUL	Naqoura	Liban	1
MONUIK	Oum Qasr	Iraq	1
Base de soutien logistique des Nations Unies	Brindisi	Italie	1
MINUEE	Addis-Abeba	Éthiopie	1
MINUEE	Asmara	Érythrée	1
UNFICYP	Nicosie	Chypre	1
MINUBH	Sarajevo	Bosnie-Herzégovine	1
MINUK	Pristina	Kosovo	1
UNMOGIP	Rawalpindi	Pakistan	1
ATNUTO	Dili	Timor oriental	1
ONUST	Jérusalem	Israël	1
FNUOD	Camp Faour	Hauteurs du Golan	1
ANUA	Kaboul	Afghanistan	1